

Le procureur demande 6 mois de prison avec sursis contre une épouse islamophobe

écrit par Paul Le Poulpe | 6 décembre 2024





Comme quoi les clichés islamophobes qui circulent sur les réseaux sociaux réactionnaires sont parfois démentis par les faits. En effet, en Vendée, nous apprenons qu'un musulman, qui avait épousé une Française, et avait obtenu ses papiers peu après, a subi de violentes agressions racistes et islamophobes de la part de son épouse.

https://actu.fr/pays-de-la-loire/lucon_85128/tu-vas-manger-d-u-cochon-une-femme-de-40-ans-condamnee-apres-avoir-humilie-et-agresse-son-mari-musulman_61945750.html

En effet, la malheureuse, qui se plaint par ailleurs de violences conjugales, de viols et de fréquentes absences non justifiées de la part de l'époux, depuis qu'il est régularisé, n'a rien trouvé de mieux à faire, pour se venger, que d'agresser son mari à coups de jambon, et de lui

mettre de force une tranche de porc dans la bouche, d'où la plainte de l'infortuné conjoint.

A noter la réaction du procureur de Luçon, qui n'a pas demandé de sanctions contre le mari – il est vrai que l'épouse n'est jamais allée déposer plainte, justifiant qu'elle préférerait régler ses problèmes en interne – qui, épouvantée, a requis six mois de prison avec sursis contre la femme islamophobe, qui avait pourtant suivi auparavant un stage de citoyenneté. « Une violence et une humiliation qui le renvoient à son origine », a dit le procureur.

Les féministes seront donc ravies d'apprendre qu'à Luçon, un musulman, qui n'était par ailleurs pas présent à l'audience, peut taper sa femme sans être sanctionné, mais que si l'épouse contre-attaque avec du jambon, c'est 6 mois de prison avec sursis !

A noter que le président du tribunal n'a pas suivi les réquisitions du procureur, se contentant d'infliger une amende de 1 000 euros à l'épouse violente, et à lui conseiller le divorce.

On peut tirer deux conclusions de cette histoire. La première, c'est que ce n'est décidément pas une bonne idée pour une Française d'épouser un musulman qu'elle n'a jamais vu et qui vit en Afrique. La deuxième, c'est que quand ce musulman vous bat, il vaut mieux aller déposer plainte plutôt que de pratiquer la légitime défense avec du jambon...

Paul Le Poulpe

<https://ripostelaique.com/>